



NARCAN[®] (chlorhydrate de naloxone)
VAPORISATEUR NASAL 4mg

**Pour obtenir gratuitement le
vaporisateur nasal NARCAN[®],
faites-en la demande directement
à la pharmacie et présentez votre
certificat de statut et votre
numéro d'assurance maladie¹.**

Le vaporisateur nasal NARCAN[®] est utilisé pour le traitement des personnes en surdose d'opioïdes. Il peut être utilisé par n'importe qui pour inverser les effets d'une surdose jusqu'à l'arrivée de l'aide médicale. Lisez toujours l'étiquette et suivez le mode d'emploi².



Demandes de remboursement client :

Les demandes de remboursement client peuvent être soumises à Express Scripts Canada par la poste, par télécopieur ou en ligne par l'entremise du site Web client SSNA³.



Site Web d'Express Scripts Canada

<https://nihb-ssna.express-scripts.ca/fr>



Centre d'appel d'Express Scripts Canada pour le programme SSNA

1 888 441-4777

Comment se procurer le vaporisateur nasal NARCAN[®]



1

Visitez votre pharmacie

Note : Le vaporisateur nasal NARCAN[®] n'est pas distribué dans toutes les pharmacies. Il vaut mieux appeler à l'avance pour vérifier si votre pharmacie a de la naloxone en stock⁴.



2

Présentez ce dépliant

au pharmacien; montrez-lui l'intérieur du dépliant.



3

Posez au pharmacien

toutes vos questions sur le vaporisateur nasal NARCAN[®].

Pharmaciens : plus de détails à l'intérieur



**Tous les patients recevant un opioïde
doivent aussi recevoir une trousse
de naloxone à emporter et être
conseillés par un pharmacien.**

- Lignes directrices canadiennes de consensus national 2020 pour la prescription de la naloxone par les pharmaciens⁵



1

Confirmer l'admissibilité⁶

Depuis le 27 mars 2018, le vaporisateur nasal NARCAN[®] est un avantage sans restriction pour les bénéficiaires du programme Services de santé non assurés (SSNA) (c.-à-d. il est accessible à tous les bénéficiaires du SSNA sans restriction ni critères d'admissibilité).

- Le vaporisateur nasal NARCAN[®] est remboursé lorsqu'il est prescrit ou recommandé par un pharmacien (plus de détails aux pages 8-9).
- Un bénéficiaire peut demander le vaporisateur nasal NARCAN[®] pour son usage personnel ou pour protéger une personne à risque.
 - Le bénéficiaire qui fait la demande de naloxone n'a pas à préciser à qui elle est destinée; la naloxone doit toutefois être facturée au SSNA sous le nom du bénéficiaire admissible qui en fait la demande (même si elle n'est pas destinée à son usage personnel).

* Les personnes admissibles peuvent demander la naloxone sous forme de vaporisateur nasal NARCAN[®] ou sous forme injectable à leur pharmacien¹.

2

Remettre le vaporisateur nasal NARCAN[®] et répondre aux questions de la personne qui la reçoit

Détails sur le remboursement⁶



DIN 02458187

Vaporisateur nasal NARCAN®

Pseudo-DIN 09991475

Chaque trousse du vaporisateur nasal NARCAN® comprend :

- 2 vaporisateurs nasaux NARCAN® à 4 mg
- 1 masque d'assistance respiratoire
- 1 paire de gants
- Étui



Exigences de remboursement⁷

Le programme SSNA accepte les recommandations écrites de médicaments des annexes II, III de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP), de médicaments non inscrits aux annexes (sans ordonnance) et d'autres produits de santé admissibles pour un client précis lorsque les articles s'inscrivent dans la pratique du professionnel de la santé.



Le prix des médicaments et les frais d'ordonnance des demandes soumises seront remboursés en vertu des politiques de remboursement du SSNA. La documentation doit être insérée au dossier et disponibles aux fins d'examen durant une vérification.

Le SSNA rembourse les demandes de vaporisateur nasal NARCAN® sur présentation :

- 1 D'une ordonnance valide, y compris si elle est rédigée par un pharmacien lorsque la loi le permet;
- 2 D'une recommandation écrite d'un pharmacien, qui doit inclure au minimum les renseignements suivants :
 - Date
 - Nom et adresse ou date de naissance du client
 - Nom propre, dénomination commune ou nom commercial du médicament prescrit, et sa quantité
 - Dose
 - Signature du professionnel de la santé

Voir la Politique à l'intention des prescripteurs relativement au service des médicaments du SSNA :



Comment soumettre une demande auprès des Services de santé non assurés⁶

- Créer une « fiche de médicament » (dossier) pour la trousse du vaporisateur nasal NARCAN[®] qui incorpore le pseudo-DIN correct (détails aux pages 6-7).
- Veiller à ce que la fiche de médicament pour la trousse du vaporisateur nasal NARCAN[®] indique le prix du médicament et des fournitures incluses dans la trousse (en plus de toute marge et frais d'ordonnance permis) afin de recevoir le remboursement correct.
- Les marges et frais d'ordonnance varient selon la province et la région.

Références :

1. Environmental Scan: Naloxone Access and Distribution in Canada. Vancouver: Canadian Research Initiative on Substance Misuse (CRISM). Juin 2019.
2. Monographie du vaporisateur nasal NARCAN®. Emergent BioSolutions Canada Ltd. 5 mars 2021.
3. Mises à jour du programme des services de santé non assurés. Gouvernement du Canada. Modifié le 9 décembre 2021. Accessible à : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1578079214611/1578079236012>. Consulté le 25 janvier 2022.
4. Nasal Naloxone (Narcen®) Now Available at no cost to BC First Nations. First Nations Health Authority. Oct. 2019.
5. Tsuyuki RT, *et al.* Lignes directrices canadiennes de consensus national pour la prescription de naloxone par les pharmaciens. Association des pharmaciens du Canada. *Revue des pharmaciens du Canada* 2020;153(6):347-351. Accessible à : https://journals.sagepub.com/doi/suppl/10.1177/1715163520949973/suppl_file/sj-pdf-2-cph-10.1177_1715163520949973.pdf.
6. Non-insured health benefits program: coverage of naloxone nasal spray. Services aux autochtones Canada.
7. Guide des prestations en pharmacie : Services de santé non assurés. Gouvernement du Canada. Modifié le 2 décembre 2021. Accessible à : https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576430557687/1576430636766#chp3_12. Consulté le 25 janvier 2022.



NARCAN®

(chlorhydrate de naloxone)

VAPORISATEUR NASAL 4mg

Distribué par Emergent BioSolutions Canada Inc. Mississauga, ON L5N 6M1.

© 2023 Emergent BioSolutions Canada Inc., une filiale en propriété exclusive d'Emergent BioSolutions Inc.

NARCAN® est une marque de commerce déposée d'Emergent Operations Ireland Limited, une filiale d'Emergent BioSolutions Inc.

EMERGENT® et toutes les marques, ainsi que tous les produits, les noms des services et des produits, les logos et les slogans d'Emergent BioSolutions Inc. sont des marques de commerce ou des marques de commerce déposées d'Emergent BioSolutions Inc. ou de ses filiales aux États-Unis ou dans d'autres pays.

PP-NAR4-CA-00102_09-2023 FR



EMERGENT®